

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet EARL DES DEUX VOIES sur la commune principale de l'AIOT KERBRIANT 29410 GUICLAN.

La référence de votre dossier est A-4-DUE55B09W et concerne une demande de type "une déclaration de modification"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 27/02/2024 à 08h50 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de modification**

La déclaration de modification porte sur :

La nature ou la capacité des activités (évolution des capacités exercées en référence à la nomenclature des installations classées.....)

Les modes d'exploitation des installations (évolution des procédés, des rejets, des traitements des effluents, de l'épandage, de la gestion des déchets....)

Les prescriptions applicables à l'installation

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **80001575200010**

Raison sociale **EARL DES DEUX VOIES**

Forme juridique **Exploitation agricole à responsabilité limitée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

Kerbriant

29410 GUICLAN

Signataire

Qualité : **Gérant**

Référent

Fonction : **Chargée d'études**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **EARL DES DEUX VOIES**

Description des activités :

L'EARL DES DEUX VOIES est autorisé par un arrêté en date du 05.11.2014 pour un effectif de 83 vaches laitières. Le projet consiste à déclarer 120 vaches laitières. Les vaches en lactation sont sur aire paillée avec litière accumulée et aire d'exercice lisier. Le fumier très compact produit est raclé tous les deux mois puis stocké au champ. Le lisier raclé dans l'aire d'exercice est envoyé vers la lagune STO 3. Les vaches tarées, les génisses et les deux taureaux, sont logés sur litière accumulée. Une partie des génisses se trouve au lieu-dit « Pont ar Roz » à SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINNER. Ce dernier site comprend aussi une porcherie de 260 places de porcs charcutiers sur lisier. Les effectifs de cet atelier demeurent inchangés. La salle de traite est une EPI 2x12. Les vaches laitières sont au pâturage plus de 3 mois par an, le besoin réglementaire en stockage est de 4 mois pour le fumier et 4,5 mois pour le lisier. L'élevage dispose de 1615m³ de stockages utiles en fosse, pour un besoin de 1528m³. Le fumier produit est stocké directement au champ, sans passage en fumière. Les capacités de stockage sont donc suffisantes. La majorité des effluents produits à l'élevage sera épanchée sur les terres en propre, avec une SAU de 150,01 ha et une SPE à 50m de 113,43 ha. Une partie du fumier de bovin, correspondant à 2000 kg N, sera exporté chez un prêteur, la SCEA de KERGOAT, dont la SAU est de 280,11 ha et la SPE à 50m de 256,96 ha. L'EARL reçoit par ailleurs du lisier de porc de l'EARL BLOCH à hauteur de 6996 kg N. Le site de « Kerbriant » est alimenté en eau par un captage se trouvant à plus de 35m des bâtiments. Le site de « Pont ar Roz » est alimenté par le réseau d'eau de la ville.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

KERBRIANT

29410 GUICLAN

X : 184957

Y : 6847733

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation,

jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Quantité projet	Régime	Précisions
2101	2101-2-c	Elevage, transit, vente etc. de bovins	Nombre de vaches 120 u	Nombre de vaches 37 u	D	et la suite en génisses

6 - Mode d'exploitation

Prescriptions applicables

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **OUI**

Modes d'exploitation

Modifications apportées aux modes d'exploitation :

Les effluents produits seront : - fumier de bovin - lisier de bovin - lisier de porc Les déjections seront épandues sur les terres en propre, 2000 kg de fumier sera exporté chez l'EARL de KERGOAT. L'EARL recevra par ailleurs 6996 kg N de lisier de porcs en provenance de l'EARL BLOCH.